

Amadou Ba, député du groupe parlementaire Pastef – Les Patriotes, vice-président de l'Assemblée nationale

Transcription · Assemblée nationale

LFR 2026 : l'intervention d'Amadou Ba à l'Assemblée nationale

Le texte de son intervention sur la proposition de résolution relative au décret n° 2026-2416, qui a mis en vigueur la loi de finances rectificative 2026 rejetée par les députés.

Groupe parlementaire Pastef – Les Patriotes, auteur de la résolution. Séance du 25 novembre 2026. L'enregistrement commence en cours d'intervention.

Résolution adoptée

Vote sur l'ensemble du texte, 139 votants

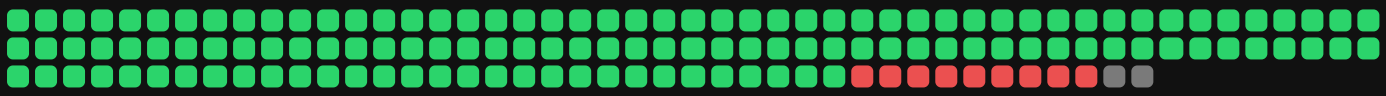

128	9	2
pour	contre	abstentions

165 inscrits, dont 21 votes par procuration parmi les votants. Source : tableau de vote de l'Assemblée nationale, 25 nov. 2026.

3 nov. 2026

Les députés rejettent le projet de LFR 2026, après une question préalable déposée par Amadou Ba.

19 nov. 2026

Le Président met le texte en vigueur par le décret n° 2026-2416.

25 nov. 2026

L'Assemblée adopte une résolution sur ce décret, par 128 voix contre 9.

25 nov. 2026

En Conseil des ministres, le Président demande l'exécution « sans délai » de la LFR 2026.

Source : communiqué du Conseil des ministres

> Texte de l'intervention tel que prononcé. Les intertitres sont de la rédaction.

Le Conseil constitutionnel

...avait la possibilité de se prévaloir d'un avis du Conseil constitutionnel sachant pertinemment l'illégalité de ce décret, il s'est affranchi de cette possibilité.

L'article 42 de la Constitution

Maintenant, de quoi s'agit-il pour nous ? Lorsque le président de la République invoque l'article 42 de la Constitution, il ne saurait y trouver mention de quelque engagement international à respecter. L'article 42 parle de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Sénégal. Le président a évoqué dans son décret le premier argument, c'est le respect d'un engagement international qui n'a même pas encore été signé, c'est-à-dire il se soumet au FMI, soumet le Sénégal, soumet le peuple sénégalais, soumet l'Assemblée nationale.

Le FMI et le rapport de 2019

Nous rappelons à tous nos partenaires techniques et financiers à travers cette résolution que tout ce qui sera dit, fait au titre de ce LFR ne saurait engager le Sénégal ni les générations futures. Que le FMI doit être conscient d'une chose qu'en 2019, il rappelait opportunément, je vais le citer, à propos de cette dette cachée, je dis bien, je vais donner les références, il s'agit du rapport du FMI numéro 1927 du mois de janvier 2019. Le FMI, « Santa », les dettes cachées arrivées, avait relevé, je le cite : « L'utilisation de lettres de confort pour assurer le préfinancement de dépenses et mettre en œuvre des dépenses hors budget se sont traduites par une accumulation de dettes au-delà des besoins de financement impliqués par le déficit. » Voilà ce que le FMI reconnaissait et disait du Sénégal dans son rapport en 2019.

La signature du pays

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dette cachée ou de dette de confort, il s'agit d'engager des dépenses et des emprunts au nom du Sénégal, où c'est estampillé autorisé par l'Assemblée nationale, alors que l'Assemblée nationale vient de dire à travers cette résolution que pareil engagement ne saurait lier ni le peuple, ne saurait lier ni la signature du pays. Tout ce que fera le FMI engagera le FMI avec le président.

Aux fonctionnaires

Je veux rassurer les fonctionnaires. Le décret leur dit qu'ils ne peuvent pas interpréter par eux-mêmes la légalité du décret, mais qu'ils doivent être vigilants sur le respect de leurs obligations au titre du règlement général sur la comptabilité publique. Quant au président de la République, ce décret, on en reparlera en 2029. Je le dis et je le répète, ceux qui assumeront cette mise en œuvre du décret, ceux qui l'exécuteront au plus haut niveau, doivent savoir que les procédures seront prévues pour régler la situation. Donc ce n'est pas un décret nul.

« Ce qui se passe aujourd'hui est d'une gravité extrême pour un président de la République, gardien de la Constitution. »

« Ne pas jouer à la roulette russe »

J'ai entendu quelqu'un dire que la trahison, c'est une arme sans munitions. Je lui demande de ne pas jouer à la roulette russe. Parce que 2029 étale déjà ses effluves et on peut sentir déjà son parfum. Il s'agit pour nous, pour le Sénégal, de comprendre que le président de la République ne peut pas tout mettre sur l'autel des bouches familiales, sur l'autel des élections à venir, et saccager et sacrifier les grands équilibres qui régissent le destin de notre nation.

« D'une gravité extrême »

Ce qui se passe aujourd'hui est d'une gravité extrême pour un président de la République, gardien de la Constitution. Éviter la justice, éviter les mécanismes prévus par la Constitution pour mettre en vigueur un décret, les substitutions qui sont prévues pour mettre en œuvre les autorisations, et décider de lui-même et par lui-même qu'il va violer la Constitution, qu'il va violer la légalité. Voilà de quoi il s'agit, et le FMI en sera comptable en son temps. Merci.